Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 037-213702335-20260923-2026_09_23_18-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département d'Indre et Loire
VILLE DE SAINT-PIERRE-DES-CORPS

Le Conseil Municipal du 23 septembre 2026 a été convoqué le 17 septembre 2026.
Nombre de conseillers élus : 33
Nombre de conseillers en exercice : 33

Le Conseil Municipal a siégé dans la salle du Conseil Municipal, en Mairie de Saint-Pierre-des-Corps, le mercredi 23 septembre 2026, à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Olivier CONTE, Maire de Saint-Pierre-des-Corps.

Etaient présents : Olivier CONTE, Eloïse DRAPEAU, Alain DELANCHY, Gamze AK, Mickaël CHAPEAU, Laurence LEFEVRE, Pascal TOSCH, Marylee HERVET, Olivier BLAIN, Jeanine METAIS, Christian BONNARD, Alain GARCIA, Thierry LEFEVRE, Stéphane AUDUSSEAU, Sandrine ZASSO, Isabelle LE FERON DE LONGCAMP, Aurélia DRAPEAU, Angélique LAROCHE, Amélie DUMONT, Cécile BICHON, Régis DUROUCHOUX, Mounir HABIB, Raphaël BICHON, Michel SOULAS, Cyrille JEANNEAU, Aïcha SELATNA, Elise TESSON, Thomas DELPLACE

Avaient donné pouvoir :

Mukerrem AK	**procuration à AK Gamze**
Yamna BRIMOU	**procuration à Mickaël CHAPEAU**
Abderahmane DJIBAOUI	**procuration à Cyrille JEANNEAU**

Absents : Benoît SANCHEZ, Nadia YAHYA-BEY

Secrétaire de Séance : Eloïse DRAPEAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 23 SEPTEMBRE 2026

N° 2026 09 23-18
OBJET : CREATION D'UN POSTE D'ASSISTANT(E) D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE A TEMPS NON COMPLET A 10/20ème EN CDI

RAPPORTEUR : Monsieur Thierry LEFEVRE

Vu l'avis de la commission Ressources Humaines en date du 2 septembre 2026,
Vu la note de présentation adressée à chaque membre du conseil municipal,

Vu le code général de la fonction publique notamment ses articles L.313-1, L. 411-1 et L.332-8,
Vu le décret n° 2012-437 du 29 mars 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux d'enseignement artistique,

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 037-213702335-20260923-2026_09_23_18-DE

Conformément aux dispositions du code général de la fonction publique, il appartient à l'assemblée délibérante de se prononcer sur la création d'emplois et les modifications du tableau des effectifs.

Un agent titulaire, professeur de saxophone, au grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe, à temps non complet à 10/20ème, part à la retraite au 1er octobre 2026. Afin de pouvoir recruter une personne en CDI en l'absence d'un fonctionnaire, il est proposé de créer ce poste cité en objet.

Monsieur Thierry LEFEVRE expose la nécessité de créer ce poste au grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe à temps non complet à 10/20ème, relevant de la filière artistique, pour permettre le recrutement d'un agent à pourvoir ce poste, au 1er octobre 2026.

A la rémunération, il s'ajoutera les suppléments et indemnités prévus par délibération.

Les dépenses sont inscrites au budget primitif.

L'exposé de Monsieur Thierry LEFEVRE entendu,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de la création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe à temps non complet à 10/20ème en CDI.
MODIFIE en conséquence le tableau des effectifs,
AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la délibération et tout acte s'y rapportant.

VOTES: Délibération adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré en Mairie de Saint-Pierre-des-Corps, le 23 septembre 2026
Ont signé au registre, les membres présents.

Pour expédition conforme,
Saint-Pierre-des-Corps, le 23/09/2026

Signé électroniquement par : Eloise DRAPEAU
Date de signature : 01/10/2026
Qualité : Saint-Pierre-des-Corps - Secrétaire de Séance

Signé électroniquement par : Olivier CONTE
Date de signature : 01/10/2026
Qualité : Saint-Pierre-des-Corps - Maire